



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 4 novembre 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

A huis clos

1. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SANCTION DISCIPLINAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de l'audition du Commandant de zone et d'un sapeur-pompier dans le cadre d'un dossier disciplinaire ; De reporter la décision relative à la sanction à la prochaine réunion du Conseil, après envoi des PV d'audition au commandant et à l'agent.

En séance publique

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 7 octobre 2022.

3. CONVENTION MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – ENTRAÎNEMENT DES SECOURISTES-AMBULANCIERS MILITAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la nouvelle convention d'entraînement des ambulanciers militaires entre la zone de secours DINAPHI et le Ministère de la Défense, prenant cours dès sa signature par la zone et pour une durée indéterminée, et remplaçant la convention précédente.

4. HALL RELAIS DE CHASTRÈS – PROJET D'ACTE DE VENTE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet d'acte type pour l'achat de deux halls relais à Chastrès, cadastrés 13^e division, section A n° 395f pie (lot 1), pour le montant de 450.030 €. ; De renoncer à l'achat de la caserne actuelle ; De liquider le paiement dès que le budget 2023 sera approuvé par l'autorité de tutelle.

5. RÈGLEMENT REDEVANCES – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la modification suivante au Règlement redevance en matière de transport ambulance et de prestations du service incendie, approuvé par décision du Conseil de zone du 7 décembre 2016 :

- 1) A l'article 2, le point e) est supprimé.
- 2) A l'article 2, point f), l'écoperle est supprimé et sont ajoutés la cartouche de savon, le bac de rétention 160L ou 550 L (prix coûtant).
- 3) Pour l'application de l'article 2, les frais par km de 1,50 € sont indexés chaque trimestre sur base de l'indice santé. L'indice de base est celui du mois de juillet 2021, soit 124,92. La première indexation sera appliquée en janvier 2023.

6. PROMOTION CAPITAINE PROFESSIONNEL – APPEL À PROMOTION ET RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de lancer un appel à promotion au grade de capitaine professionnel pour constituer une réserve de promotion ; De fixer la composition du jury.

7. PROMOTION LIEUTENANT PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer un emploi vacant de lieutenant professionnel, à pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

8. PROMOTION SERGENT PROFESSIONNEL - APPEL À PROMOTION ET RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer neuf emplois vacants de sergent professionnel, à pourvoir par promotion, avec constitution d'une réserve de promotion ; De lancer l'appel à promotion ; De fixer la composition du jury.

9. PROMOTION CAPORAL PROFESSIONNEL ET VOLONTAIRE – MODIFICATION DU JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de modifier la composition du jury pour la promotion de caporaux professionnels et volontaires ; De charger le Collège de désigner nommément les membres du jury.

A huis clos

10. EVALUATION DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉSIGNATION GARDIEN DU PROCESSUS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de remplacer le Capitaine Marc LEONARD par le Capitaine Patrice LIETART comme gardien du processus, dans le cadre de la procédure d'évaluation du personnel opérationnel, avec effet immédiat ; D'approuver la liste mise à jour des évaluateurs dûment formés.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – PROMOTION AU GRADE DE LIEUTENANT – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre au stage de promotion de lieutenant professionnel le premier candidat de la réserve de promotion, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} décembre 2022.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – PROMOTION AU GRADE DE SERGENT – ADMISSIONS EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre au stage de promotion de sergent professionnel les agents suivants, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} décembre 2022, les 5 premiers candidats classés en ordre utile par le jury.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – CUMUL D'ACTIVITÉS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser un sapeur professionnel à exercer l'activité complémentaire de formateur à la Province de Namur, pour une durée de 4 ans.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – NOMINATION OU PROLONGATION DE STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au 1^{er} novembre 2022 ; De prolonger de 6 mois à partir du 1^{er} octobre 2022, le stage de deux secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – RENOUVELLEMENTS DE NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de trois sapeurs-pompiers volontaires à partir du 8 décembre 2022.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – ANNULATION ENGAGEMENT SAPEUR-POMPIER

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler l'engagement d'un candidat sapeur-pompier volontaire, avec effet au 30 octobre 2022.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

